

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2006

15x06

SUBVENTION A TITRE EXCEPTIONNEL **« ATHLETE DE HAUT NIVEAU »**

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité apporter son soutien à des athlètes de haut niveau, domiciliés sur la commune des Pennes Mirabeau.

Mademoiselle Armelle FABRE, adhérente au Handi-club Toulonnais, est athlète de haut niveau catégorie jeune handisport tennis, 2^{ème} Française et 25^{ème} mondiale, sélectionnée pour les jeux paralympiques d'ATHENES 2004.

Ses objectifs pour l'année 2006 sont la coupe du monde par équipe 2006 au Brésil et une sélection aux prochains Jeux paralympiques de PEKIN en 2008.

Considérant que par son statut, elle contribue à promouvoir l'image sportive de la commune, il est proposé de verser la somme de 300€, à titre exceptionnel, à cette athlète par le biais de son association afin de l'aider dans son cursus sportif.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré

- PRECISE que l'association « Handi-club Toulonnais» remplit les conditions légales au titre de la loi 1901.

- DECIDE de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

- PRECISE que les crédits seront prévus au Budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 février 2006
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER